



# LE MARCHE UNIQUE DU TRANSPORT AERIEN EN AFRIQUE

*Enjeux et vulgarisation au public*

Présenté par:

Mme MEDEZI Magnim

*Directeur du transport aérien*

*Agence nationale de l'aviation civile du Togo (ANAC)*

Lomé, le 12 septembre 2025

# SOMMAIRE

I

Création du MUTAA

II

MUTAA, libéralisation du transport aérien

III

Etat de mise en œuvre du MUTAA

IV

Mise en œuvre du MUTAA par le Togo

V

Impact du MUTAA au Togo

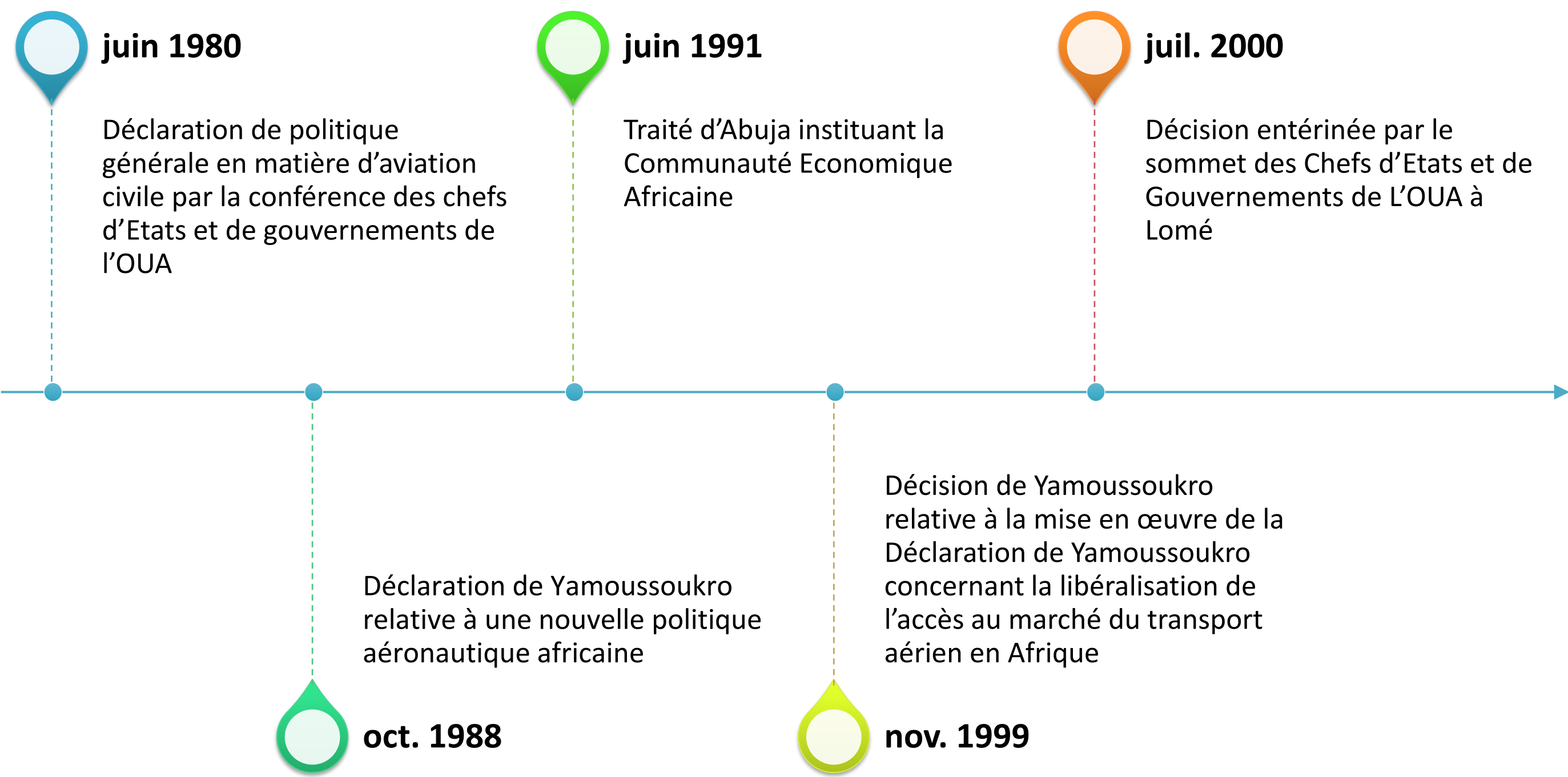
VI

Défis

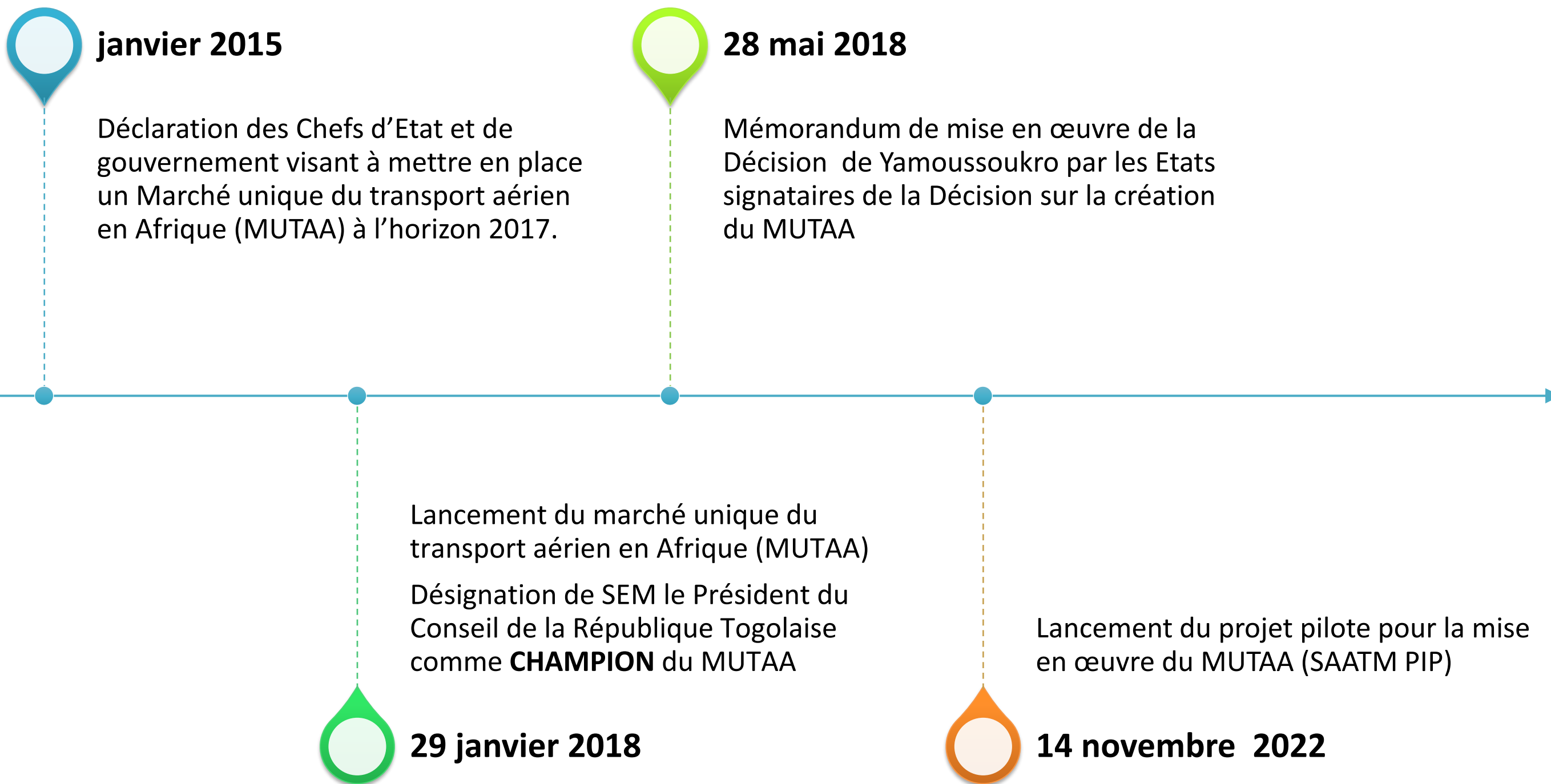
VII

Recommandations

# I. Création du MUTAA



# I. Création du MUTAA





## II. MUTAA, libéralisation du transport aérien

1/2

### □ Objectifs du MUTAA :

- Faciliter le transport aérien,
- Stimuler l'intégration économique,
- Créer un marché unique du transport aérien,
- Encourager le développement durable,
- Améliorer la connectivité pour le tourisme,
- Harmoniser les cadres réglementaires,
- Encourager la collaboration.



## II. MUTAA, libéralisation du transport aérien

2/2

### ☐ Les avantages du MUTAA:

- Création de nouvelles routes ;
- Amélioration de la connectivité et des services directs ;
- Création de nouvelles opportunités d'affaires ;
- Ouverture de nouvelles liaisons commerciales ;
- Facilitation de la libre circulation des personnes et des biens ;
- Diversification de l'offre de transport aérien et plus de choix pour les clients ;
- Réduction considérable des temps de trajets ;
- Réduction des coûts de billets;
- Collaboration entre les compagnies (Code sharing ou alliance);
- Établissement et renforcement des liens culturels.



### III. Etat de mise en œuvre du MUTAA

1/2

#### Adhésion:

- 38 Etats membres représentant plus de 88 % du trafic intra-africain et plus de 800 millions de personnes en Afrique;
- 26 Etats signataires du Mémorandum de mise en œuvre (MoI) pour l'opérationnalisation et la mise en œuvre du MUTAA;
- 20 Etats membres du projet pilote pour la mise en œuvre du MUTAA (SAATM PIP).



### III. Etat de mise en œuvre du MUTAA

#### ☐ Connectivité:

- Augmentation de la capacité de trafic de cinquième liberté en Afrique de 15 % de la capacité de trafic totale en 2018 à 21 % de la capacité de trafic totale en 2024;
- 97 nouvelles routes intra-africaines ont été créées et sont exploitées, dont 18 relèvent de la 5e liberté.



### III. Etat de mise en œuvre du MUTAA

3/3

- Adoption des annexes à la Décision de Yamoussoukro nécessaire à la mise en œuvre efficace du MUTAA
  - Annexe 3 à la DY relative aux mécanismes de règlement des différends
  - Annexe 4 à la DY: Pouvoirs, fonctions et opérations de l'Agence d'exécution - CAFAC
  - Annexe 5 à la DY: Règles et procédures relatives à la concurrence
  - Annexe 6 à la DY: Règlement relatif à la protection des consommateurs
  
- Mise en place du secrétariat du mécanisme de règlement des différends



## IV. Mise en oeuvre du MUTAA par le Togo

1/4

### ☐ Adhésion au MUTAA

- Signature, le 15 février 2017, de l'engagement de la République togolaise pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du marché du transport aérien en Afrique ;
- Désignation du Chef d'Etat de la République togolaise comme Champion du MUTAA lors de son lancement en janvier 2018 ;
- Signature du mémorandum de mise en œuvre (MOI) de la DY adopté à Lomé le 28 mai 2018 ;
- Désignation de la Compagnie de droit togolais Asky comme instrument au titre de la Décision de Yamoussoukro ;
- Participation du Togo au projet pilote de mise en œuvre du MUTAA (SAATM PIP) initiative lancée par la CAFAC en 2022.



## IV. Mise en oeuvre du MUTAA par le Togo

2/4

### Révision des accords aériens

- Alignement des accords aux objectifs de la Décision de Yamoussoukro.
- Signature d'accords ou MOU conformes à la DY avec 29 États membres du MUTAA et 2 pays non MUTAA (Mauritanie et Burundi).
- Négociation en cours avec les autres pays Africains.



## IV. Mise en oeuvre du MUTAA par le Togo

3/4

### □ Ouverture du marché togolais

- Octroie des droits de trafic de 5<sup>ème</sup> liberté aux compagnies aériennes éligibles au titre de la DY ;
- Octroi des autorisations d'exploitation aux compagnies remplissant les conditions d'éligibilité de la DY et qui en font la demande ;
- Encouragement des compagnies à signer des accords de coopération commerciale (exemple: ASKY-ETHIOPIAN, ASKY-SENEGAL AIRLINES, ASKY-AIR BURKINA....) ;
- Libéralisation du transport du fret ;
- Exercice du droit de cabotage par certaines compagnies régionales (exploitation de la ligne Lomé-Niamtougou par Air Burkina et LIZ Aviation).



## IV. Mise en oeuvre du MUTAA par le Togo

4/4

### Les actions du Champion du MUTAA

- Plaidoyer auprès des autres Etats Africains pour l'adhésion au MUTAA;
- Obtention de 7 millions de dollars de la BAD pour le financement du projet MUTAA;
- Organisation de la 4ème réunion du groupe de travail ministériel à Lomé en mai 2018.



## V. Impact du MUTAA au Togo

1/2

### □ Amélioration du réseau de ASKY

- Lomé, plaque tournante stratégique de l'aviation en Afrique de l'Ouest, servant de passerelle entre l'Afrique occidentale, centrale et australe;
- Lomé, hub pour les correspondances fluides entre les pays enclavés comme le Niger, le Mali, le Tchad et le Burkina Faso;
- 18 liaisons de cinquième liberté sont opérées par la compagnie;
- Amélioration de la connectivité en Afrique de l'Ouest et du centre desservant 30 destinations dans 28 pays Africains ;
- Possibilité de connecter des paires de villes sans passer par le hub de Lomé;
- Réduction du temps de voyage aux passagers.



## V. Impact du MUTAA au Togo

2/2

### ☐ Amélioration du réseau des autres compagnies africaines

- Exploitation de vols directs vers les USA par Éthiopien au départ de Lomé ( 10 vols par semaine vers Washington et New Wark ) ;
- Les partenariats entre ASKY et Ethiopian Airlines ont permis d'améliorer la capacité de la flotte et la résilience opérationnelle, démontrant ainsi la puissance de la collaboration entre les compagnies aériennes intra-africaines ;
- Continuation des vols des compagnies aériennes africaines au départ de Lomé vers d'autres destinations autres que leur point d'origine.

## VI. DÉFIS

### ❑ La libéralisation fait face à plusieurs défis qui subsistent :

- Absence de libéralisation des services aériens notamment par le refus de l'octroi de certains pays des droits de trafic de cinquième liberté;
- Le protectionnisme des compagnies nationales par certains États ;
- Faible connectivité en raison de liaisons aériennes insuffisantes entre les capitales des États membres;
- coûts opérationnels élevés pour les compagnies aériennes;
- infrastructures aéroportuaires et équipements de navigation aérienne inadéquats ;

## V. DÉFIS

### □ La libéralisation fait face à plusieurs défis qui subsistent :

- Politiques restrictives en matière de visas (difficultés pour l'obtention de visa) et les formalités d'immigration non simplifiées;
- Quasi inexistence de coopération commerciale entre les compagnies aériennes marquée par l'absence d'accords d'interligne et très peu de partages de codes limitant ainsi la connectivité entre les pays africains ;
- Accès limité au financement par les gouvernements africains et les compagnies aériennes ;
- Coût élevé du carburant.

## VII. RECOMMANDATIONS

### ❑ Pour le plein succès du MUTAA il faut:

- L'adhésion des dix-sept États qui n'ont pas encore signé l'engagement solennel à le faire et à mettre en œuvre le MUTAA;
- Encourager ceux qui ont déjà signé à s'engager davantage dans l'initiative SAATM-PIP et à procéder à une mise en œuvre complète du MUTAA;
- La mobilisation continue de ressources pour renforcer les capacités de l'agence d'exécution en matière de gestion, de supervision et de mise en œuvre de la DY et du MUTAA;
- Encourager les États africains à adopter une politique de facilitation des visas électroniques ou de visas gratuits pour tous les citoyens africains ;



## VII. RECOMMANDATIONS

### □ Pour le plein succès du MUTAA il faut:

- Adoption de politiques visant à mobiliser des ressources, des fonds et des investissements pour le secteur de l'aviation en Afrique;
- Envisager la création en Afrique d'institutions comparables au Parlement européen et à la Cour de justice de l'Union européenne (UE), qui ont joué un rôle clé dans le succès de l'intégration du marché unique de l'UE;
- Les efforts concertés des dirigeants africains pour adopter des politiques communes et mobiliser les institutions financières pour apporter davantage de ressources au secteur de l'aviation civile.



**Merci pour votre aimable  
attention**

